

Réponse à une consultation 30.08.2012

## **Réponse à la consultation concernant la révision de la loi sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer**

Protéger la population des émissions sonores du trafic ferroviaire est important. Aux yeux de l'organisation, le concept de protection contre le bruit présenté est sensé et judicieux. Focalisé sur les sources de bruit, il cherche avant tout à réduire le bruit généré par le matériel roulant. La volonté du Conseil fédéral de réduire le crédit d'engagement de 339 millions de francs et de se limiter aux mesures complémentaires les plus efficaces (rapport coût-utilité) mérite également d'être saluée.